

L'Instance recommande à l'ensemble des parties concernées d'accorder une attention particulière aux points suivants :

- Des **parcours intégrés** associant tous les acteurs : filières et passerelles, synergies entre le pré-qualifiant et le qualifiant ;
- Les synergies entre les **acteurs de la formation** et le **monde l'entreprise** ;
- Les **compétences transférables** vers des secteurs porteurs ;
- La **complémentarité des bassins** pour favoriser la mobilité géographique ;
- **L'accueil de la petite enfance** en tant que facteur favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.